

**Conseil de Communauté**

***Compte rendu succinct***

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 31/01/01

**Séance du 26 janvier 2001  
qui s'est déroulée à Micropolis à Besançon**

Visé par :  
Le Directeur Général,  
Jean-Paul VOGEL

**PRESENCE**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 26 janvier 2001 à 18 heures à la salle n°2 de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

**Organisation de la C.A.G.B.**

**↳ Désignation de délégués :**

Suite à la délibération du 22 décembre 2000 du Conseil Municipal de Saône, à l'unanimité, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon installe :

- M. Bernard DESCOURVIERES, comme délégué titulaire et M. Claude MENETRIER, comme délégué suppléant.

**Intercommunalité**

**↳ Installation des nouveaux délégués au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :**

Les 38 nouveaux délégués sont :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Amagney	Bernard ROUX	Jean MARTINEZ
Auxon-Dessous	Marcel CRETIN	
	Simone PAQUELET	
Auxon-Dessus	Marcel SIMPLOT	Michel BOUVOT
Beure	Philippe CHANEY	
	Jean CRETIN	
Braillans	Alain BLESSEMAILLE	Gérard CUENOT
Chalèze	Adelphe CURTY	François BLONDEAU
Châtillon le Duc	Marie-Christine BUISSON	Jean-Marie DELACHAUX
	Gilbert CANILLO	Patrice GALTIE
Chaufontaine	Jacques SOUEGES	Alain CUCHE
Marchaux	Brigitte VIONNET	Cyril HAULET
Miserey-Salines	Claude PAULIN	
	Jacques BRIOTTET	
Novillars	Raymonde BOURLON	Philippe BELUCHE
	Michel STEGRE	Bernard LOUIS
Roche-Lez-Beaupré	Roland BARDEY	Jean-Pierre ISSARTEL
	Gérard ROBERT	Pierre MARGUET
Thise	Jacques SIFFERLIN	Georges JOLIVET
	Claude BULLY	Jacques GRUSS
Torpes	Denis JACQUIN	Anne-Marie GUILLEY
Vaire Arcier	Joëlle COMTE	
Vaire le Petit	Gérard PIGUET	Eric JEANTET
Besançon	Yves-Michel DAHOUI	
	Emmanuel DUMONT	
	Marcel FERREOL	
	Vincent FUSTER	
	Karine GEIGER	
	Jean-Claude GRAPPIN	
	Philippe HAGOPIAN	
	Raymond JEANNIARD	
	Gérard JUSSIAUX	
	Jean-Marie LAGRANGE	
	Sophie MONTEL	
	Michel ROIGNOT	
	Hervé TABOURNOT	
	Maurice THIRIET	
	Jacques VUILLEMIN	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté installe ces nouveaux délégués.

Afin de permettre la répartition de ces nouveaux délégués dans les 7 commissions de la Communauté d'agglomération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'extension de :

- ⇒ la Commission Economie à 5 nouveaux délégués qui sont :
- Marie-Christine BUISSON de Châtillon le Duc
  - Brigitte VIONNET, de Marchaux
  - Jacques BRIOTTET, de Miserey-Salines
  - Roland BARDEY, de Roche Lez Beaupré
  - Raymond JEANNIARD, de Besançon

⇒ la Commission Infrastructures et Transport à 8 nouveaux délégués qui sont :

- Bernard ROUX, d' Amagney
- Marcel SIMPLOT, de Auxon-Dessus
- Gilbert CANILLO, de Châtillon le Duc
- Gérard ROBERT, de Roche lez Beaupré
- Gérard PIGUET, de Vaire le Petit
- Yves-Michel DAHOUI, de Besançon
- Emmanuel DUMONT, de Besançon
- Gérard JUSSIAUX, de Besançon

⇒ la Commission Finances et Personnel à 7 nouveaux délégués qui sont :

- Philippe CHANEY, de Beure
- Jean CRETIN, de Beure
- Alain BLESSEMAILLE, de Braillans
- Vincent FUSTER, de Besançon
- Sophie MONTEL, de Besançon
- Jacques VUILLEMIN, de Besançon
- Jacques SIFFERLIN, de Thise

⇒ la Commission Environnement à 5 nouveaux délégués qui sont :

- Jacques SOUEGES, de Chaudfontaine
- Michel STEGRE, de Novillars
- Karine GEIGER, de Besançon
- Philippe HAGOPIAN, de Besançon
- Claude BULLY, de Thise

⇒ la Commission Habitat à 3 nouveaux délégués qui sont :

- Raymonde BOURLON, de Novillars
- Joëlle COMTE, de Vaire Arcier
- Maurice THIRIET, de Besançon

⇒ la Commission Incendie et Secours à 3 nouveaux délégués qui sont :

- Claude PAULIN, de Miserey-Salines
- Jean-Claude GRAPPIN, de Besançon
- Jean-Marie LAGRANGE, de Besançon

⇒ la Commission Aménagement du Territoire à 4 nouveaux délégués qui sont :

- Denis JACQUIN, de Torpes
- Marcel FERREOL, de Besançon
- Michel ROIGNOT, de Besançon
- Hervé TABOURNOT, de Besançon

#### **↳ Extension du nombre de membres au Bureau et élection de ceux-ci :**

A la majorité moins 2 voix contre et 9 abstentions, le Conseil de Communauté approuve l'extension du Bureau et élit les 6 nouveaux membres du Bureau proposés :

Messieurs DUVERGET, FOUSSERET, REGNIER pour la Ville de Besançon et Messieurs BAVEREL, REYLE, SOUEGES pour la périphérie.

**↳ Désignation des nouveaux délégués pour représenter la C.A.G.B. au sein du SYBERT et du SMSDAB et participation financière de la C.A.G.B. au SMTGB :**

- concernant le SYBERT : les 16 nouvelles communes rattachées à la C.A.G.B. appartiennent à divers syndicats de communes. Depuis l'arrêté préfectoral du 23 décembre, ces 16 communes adhèrent au SYBERT par l'intermédiaire de la C.A.G.B., pour les compétences actuellement exercées par le SYBERT. Pour la collecte par exemple, elles restent adhérentes à leurs syndicats respectifs. Le District était représenté par 40 délégués (sur 59) au sein du Comité du SYBERT. La C.A.G.B. compte 176 311 habitants selon le recensement INSEE 99 avec double compte.

Conformément à l'article 5 des statuts du SYBERT, à l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne 6 délégués titulaires supplémentaires pour la représenter au sein du Comité Syndical du SYBERT et 6 délégués suppléants.

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Roland BARDEY	<i>C. BULLY</i>
Francis MISSEMER	<i>M. HENRIET</i>
Denis LALLEMAND	<i>M. SCHNAEBELE</i>
Daniel LARICHE	<i>J.F. BRAHIER</i>
Denis JACQUIN	<i>J. BERTHOD</i>
Vincent FUSTER	<i>M. ROIGNOT</i>

- concernant le SMSDAB : les 16 nouvelles communes rattachées à la C.A.G.B. appartenait au SMSDAB. L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2000 a induit leur retrait de ce syndicat et le transfert de leur compétence Schéma Directeur à la C.A.G.B. elle-même adhérente au SMSDAB. Conformément à l'article 5 des statuts du SMSDAB, la C.A.G.B. désigne 16 délégués titulaires supplémentaires pour la représenter au sein du Comité Syndical du SDAB et 16 délégués suppléants.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les délégués suivants :

<b>Communes</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Amagney	Bernard ROUX	<i>Jean MARTINEZ</i>
Auxon-Dessous	Marcel CRETIN	<i>Didier NICOD</i>
Auxon-Dessus	Jean MALENFER	<i>Roselyne LEUBA</i>
Beure	Jean CRETIN	<i>Philippe CHANEY</i>
Braillans	Alain BLESSEMAILLE	<i>Daniel LARICHE</i>
Chalèze	Adelphe CURTY	<i>Jean MECHET</i>
Châtillon le Duc	Claude ETIENNE	<i>Gilbert CANILLO</i>
Chaufontaine	Jacques SOUEGES	<i>Alain CUCHE</i>
Marchaux	André GROS	<i>Jean-Marie GUICHET</i>
Miserey Salines	Daniel BARBIER	<i>Christian GOUX</i>
Novillars	Michel STEGRE	<i>Raymonde BOURLON</i>
Roche lez Beaupré	Roland BARDEY	<i>Didier DRIANT</i>
Thise	Jacques SIFFERLIN	<i>Richard HUYGUE</i>
Torpes	Anne-Marie GUILLEY	<i>Denis JACQUIN</i>
Vaire-Arcier	Corinne ROY	<i>Henry SAUTREY</i>
Vaire le Petit	Eric JEANTET	<i>Gérard PIGUET</i>

- concernant le SMTGB : l'arrêté préfectoral du 23 décembre a induit le retrait de la compétence transport des 34 communes du SMTGB membres de la C.A.G.B..

Cependant, en matière de transports, la Loi de Finances du 30 décembre 2000 a introduit un délai de 6 mois de mise en place du V.T. sur le P.T.U. nouveau d'une Communauté d'Agglomération créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Il est proposé que pendant ce délai la C.A.G.B. assure la participation au SMTGB des 34 communes concernées.

A l'issue de ce délai, le SMTGB sera dissous et la C.A.G.B. exercera directement la compétence transport.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une participation financière de la C.A.G.B. au SMTGB en substitution des 34 communes, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2001.

**↳ Désignation des membres de la commission d'évaluation des transferts de charges et détermination du montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour les communes :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la composition de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme commission d'évaluation des charges,
- la collaboration du receveur de Besançon Municipal et du Payeur Départemental, à titre d'experts auprès de la commission d'évaluation des charges,
- le montant prévisionnel de l'attribution de compensation de la TP.

**Finances et Personnel**

**↳ Proposition de décision modificative de fin d'exercice :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette décision modificative n°3.

**Décision modificative n°3 - Tableau**

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Fonction	Compte	Libellé	Montant		Fonction	Compte	Libellé	Montant	
01	6611	intérêts des emprunts	35 000.00	complément	01	6611	intérêts des emprunts	231 400.00	opérations de rattachement
					01	7718	Produits exceptionnels	4 700.00	
					01	7311	contributions directes	1 108 995.00	actualisation de fin d'exercice
113	60611	eau assainissement	138 000.00	caserne - prestation 1999 - ville de Besançon	113	70878	rembrst autres redevables	41 000.00	régularisation de charges avec le SDIS
113	60612	électricité	37 000.00	caserne - prestation 1999 - ville de Besançon	020	6149	rembrst sur rémunération	25 694.00	sur contrat emploi-jeune
113	60621	combustibles	57 000.00	caserne - prélèvements 2000 remboursés par le SDIS	020	775	produits de cessions	32 300.00	vente de matériels réformés pompiers
812	6248	frais de transports	430 100.00	traitement des déchets - 1er semestre 2000	812	707	ventes de marchandises	354 528.00	ventes de matières des déchetteries
01	023	virement entre sections	1 101 517.00	afin d'équilibrer les sections					
		TOTAL	1 798 617.00				TOTAL	1 798 617.00	

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Fonction	Compte	Libellé	Montant		Fonction	Compte	Libellé	Montant	
					01	1641	Emprunt	-1 047 517.00	réduction du recours à l'emprunt
01	1688	ICNE	54 000.00	complément	01	021	virement entre sections	1 101 517.00	afin d'équilibrer les sections
		TOTAL	54 000.00	complément			TOTAL	54 000.00	

↳ **Propositions de reports sur 2001 :**

	DEPENSES	RECETTES
Incendie et Secours	1 084 183.10	
Environnement	182 000.00	
Infrastructures	183 466.00	
Administration	332 214.71	3 974.00
Emprunt		1 777 889.81
<b>TOTAL</b>	<b>1 781 863.81</b>	<b>1 781 863.81</b>

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces propositions de reports sur 2001.

↳ **Utilisation des dépenses imprévues au 31 décembre 2000 :**

Le Budget Primitif 2000 indique en dépenses imprévues:

- en fonctionnement : 200 000 francs

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Compte crédité	Montant initial	Montant crédité	Objet du virement
6231.020 « annonces et insertions »	50 000.00	15 000.00	marchés et recrutements
61558.020 "entretien des biens"		33 500.00	réparation climatisation, réparation éclairage et réparation imprimante
			accueil et maintenance du matériel informatique (29KF)
611.020 "prestations de services"		6 000.00	paramétrage du matériel informatique
6135.020 "locations mobilières"		6 500.00	location d'un vidéoprojecteur
616.020 "primes d'assurance"		4 500.00	régularisation
6262.020 "frais d'affranchissement"		2 000.00	complément
6455.020 « cotisation pour assurance du personnel »	57 000.00	20 000.00	actualisation de la cotisation
6331.113 « cotisation transport »		50.00	
6336.113 « cotisation FNAL »		100.00	
64111.113 « personnel titulaire »		1000.00	
64118.113 « indemnités »		300.00	Régularisation de charges du service Incendie relatives à 99
6451.113 « cotisation URSSAF »		200.00	
6453.113 « cotisation retraite »		300.00	
6458.113 « autres charges »		50.00	
6475.113 « frais de médecin »		6 000.00	Actes chirurgicaux, pharmacie pour des pompiers ; factures datées d'avril et mai 2000 pour exercice 1999.
6533.020 "cotisation retraite élus"		5 000.00	complément
<b>TOTAL</b>		<b>100 500.00</b>	
<b>SOLDE de la ligne Dépenses imprévues</b>		<b>99 500.00</b>	

Le Conseil de Communauté est informé de ces utilisations de la ligne de dépenses imprévues.

#### ↳ Information sur le choix du contrat de ligne de trésorerie 2001 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon décide de contracter auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 30 millions de francs dans les conditions suivantes:

- Montant : 30 millions de francs
- Durée : 12 mois, jusqu'au 31/12/2001
- Taux d'intérêt : index + marge de 0 point de base
- Périodicité annuelle
- Commission de réservation : SANS

Le Conseil de Communauté prend connaissance des modalités du contrat de ligne de trésorerie retenu.

### Transport et déplacement

#### ↳ Création du Périmètre des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide la création du PTU sur un périmètre comprenant les 57 communes qui composent la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Sur demande du Président, le Préfet devra constater la création du PTU, après avis du Conseil Général si le Plan Départemental des Transports est concerné, dans un délai maximum d'un mois.

#### ↳ Institution du versement transport sur le PTU de la C.A.G.B. :

Par sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2001, sa compétence en transports urbains et la délibération du 26 janvier 2001 fixant son Périmètre de Transports Urbains sur 57 communes représentant 170.000 habitants, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut prétendre au Versement Transport.

A la majorité moins 2 voix contre, le Conseil de Communauté valide :

- La création d'un Versement Transport sur le Périmètre de Transports Urbains de la Communauté du Grand Besançon, avec date d'effet fixée 3 mois à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la délibération du Conseil de Communauté. Au regard de délais administratifs (ex : remboursement des mutuelles agricoles de manière semestrielle), ce versement ne serait effectivement perçu par la Communauté qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

- La fixation du taux de ce versement à 1 % afin de permettre la progression des transports publics dans l'ensemble de l'agglomération tout en conservant la qualité du service existant sur la Ville de Besançon.

- L'autorisation donnée à Monsieur le Président :

D'informer les organismes de recouvrement de la présente délibération ;

D'assurer les formalités et informations nécessaires auprès des employeurs et des transporteurs qui solliciteront le remboursement de leurs versements ou prétendront à compensation.

- L'inscription des recettes et dépenses correspondantes au budget annexe "Transport" de la Communauté.

### ↳ Fixation des modalités de remboursement du VT :

#### 1. Pour les salariés logés sur les lieux de travail :

Afin d'assurer la continuité avec les modalités mises en place depuis 1975 sur la ville de Besançon, le Conseil de Communauté décide de :

- fixer à 250 mètres la distance maximum qui devra séparer le domicile du salarié de son lieu de travail pour que celui-ci ouvre droit au remboursement du VT ;
- calculer cette distance en suivant l'axe de la voirie jusqu'à l'entrée principale de l'entreprise.

#### 2. Pour les salariés transportés par l'employeur

Il appartient à la collectivité bénéficiaire du VT de définir la distance maximum qui sera admise entre le domicile du salarié et son point de ramassage par le service de transport propre à l'employeur, ainsi que le nombre minimum de salariés qui devront emprunter le même véhicule.

Afin d'assurer la continuité avec les modalités mises en place depuis 1975 sur la ville de Besançon, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de :

- fixer à 250 mètres la distance maximum qui devra séparer le domicile du salarié de son lieu de ramassage pour que celui-ci ouvre droit au remboursement du VT;
- calculer cette distance en suivant l'axe de la voirie jusqu'au lieu de ramassage ;
- définir que, lorsque le transport est effectué au moyen d'une voiture particulière, le même véhicule devra comporter au minimum 4 salariés, y compris le conducteur.

#### 3. Pour les frais de remboursement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- l'institution d'une retenue pour frais de remboursement ;
- la fixation du taux de cette retenue à 0,50 % du versement effectivement encaissé.

### ↳ Désignation des AOT de second rang :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la désignation comme Autorité Organisatrice de second rang sur le Périmètre des Transports Urbains de la CAGB du :
  - Département du Doubs pour ce qui concerne 22 communes de l'agglomération desservies à la date de la délibération par les seuls services du Département du Doubs,
  - Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon pour ce qui concerne 34 communes de la CAGB desservies à la date de la délibération par les services des TGB.



- le principe que ces désignations demeurent effectives tant que la CAGB ne sera pas à même d'assurer pleinement la compétence transport sur les périmètres desservis par ces Autorités Organisatrices de second rang.

- le principe d'une compensation financière auprès de ces autorités organisatrices de second rang pour le service rendu pendant cette période transitoire.

**↳ Principe pour la réalisation d'un avenant n°2 au contrat de délégation Ctb :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'avenant n°2 au contrat Ctb.

**↳ Tarifs 2001 Ctb / TGB :**

- Pour les titres oblitérables :

Ctb			TGB		
Titres	Valeur	Caractéristiques	Titres	Valeur	Caractéristiques
Ticket unité	6F	valable 1 heure	Ticket unité	12F	valable 2 heures sur le réseau Ctb et TGB
Carnet de 10 tickets	51F		Carnet de 10	102F au lieu de 100F	conserver un rapport de 2 pour 1
			Ticket réduit	6F au lieu de 8F	Permet aux clients Ctb dotés déjà d'un ticket unité à 6F de prendre le réseau TGB avec achat d'un ticket réduit
			Carnet de 10 tickets réduits	60F au lieu de 80F	

- Pour les abonnements :

Ctb			TGB		
Titres	Valeur	Caractéristiques	Titres	Valeur	Caractéristiques
Sésame	194F	valable pour tout le monde	Citadine	194F au lieu de 250F	
Or	128F	pour les plus de 60 ans	Or	128F au lieu de 120F	pour les plus de 60 ans
Campus	152F	Etudiants moins de 28 ans et apprentis	Campus	152F au lieu de 180F	
Diabolo Besançon	72F	Titre utilisable dans les 2 réseaux dorénavant			
Duo Diabolo Village	72F au lieu de 121F	Permet utilisation réseau Ctb et TGB Cohérence tarifaire avec le titre Diabolo Besançon	Duo Diabolo Village	72F au lieu de 121F	Permet utilisation réseau Ctb et TGB Cohérence tarifaire avec le titre Diabolo Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cette nouvelle gamme tarifaire et sa mise en place dès le 1<sup>er</sup> avril 2001.

**↳ Adhésion au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'adhésion au GART pour l'année 2001 dont le coût est estimé à environ 38.000 F T.T.C. (0,22 F/habitant).

**Aménagement du territoire**

**↳ Programme CITE :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le programme cadre et valide les deux phases de programmation en vue de les soumettre au Conseil Général du Doubs.

**Questions diverses**

**↳ Adhésion et participation financière à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon
- de désigner Robert SCHWINT ; Michel LOYAT ; Paulette GUINCHARD-KUNSTLER ; Simon VOUILLOT ; William NUNINGER ; Michel JACQUEMIN ; Bernard REGNIER ; Jean-Pierre MARTIN ; Jean-Paul DILLSCHNEIDER ; Geneviève VACHERET ; Denis TOURRAIN ; Marcel GIRARD ; Bernard GAVIGNET ; Gabriel BAULIEU ; Yves TARDIEU ; Jean BOUSSET pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au sein de l'association.

**↳ Désignation d'un représentant de la C.A.G.B. pour l'instance de concertation sur les problématiques ferroviaires du nord de l'agglomération :**

Pour assister à ces réunions de concertation, à l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. Michel POULET pour représenter la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

**↳ Liste des emplois permanents :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de :

- modifier la délibération du Conseil Districale du 22 décembre 2000 en étendant la procédure de recrutement au grade d'agent administratif et en créant un emploi correspondant
- modifier la future liste des emplois permanents en fonction de la personne recrutée (adjoint administratif ou agent administratif).

**↳ Désignation d'un avocat pour représenter la C.A.G.B. :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à donner mandat à Maître BRANGET, avocat à Besançon, afin de l'assister et de le représenter.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle n°2 de Micropolis  
sous la présidence de M. Robert SCHWINT

Conseillers communautaires en exercice : 132

***Etaient présents :*** AMAGNEY : Bernard ROUX - ARGUEL : Camille POCHARD - AUXON-DESSUS : Marcel SIMPLOT - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Philippe SARRAZIN (suppléant de Joël ROY) - BESANÇON : Robert SCHWINT, Daniel ANTONY, Charles AUTARD, Marcellin BARETJE, Gérard FIGARD (suppléant de Pascal BONNET), Martine BULTOT, Dominique ROY (suppléant de Gérard DINTROZ), Marie-Guite DUFAY, Jean EDOUARD, Marcel FERREOL, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Claude-Jean GIRARD, Jean-Claude GRAPPIN, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard HUMBERT, Jean-Marie LAGRANGE, Michel LOYAT, Pierre NOT, William NUNINGER, Joseph PINARD, Bernard REGNIER, Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Pierre RUEFF, Gérald SANTI, Danièle TETU, Maurice THIRIET, Jean-Claude TISSOT, Simon VOUILLOT, Jacques VUILLEMIN, Nicole WEINMAN - BEURE : Jean CRETIN, Philippe CHANEY - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMILLE - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Yvan CUBY - CHATILLON LE DUC : Marie-Christine BUISSON, Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Jacques SOUEGES - CHEMAUDIN : Geneviève VACHERET - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Marcel GIRARD, Bernard POURNY - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI - GENNES : Bernard GRAPPEY - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN - LA VEZE : Jacques CURTY - LARNOD : Denis TOURRAIN - LE GRATTERIS : Roger BALANCHE - MAMIROLLE : Gilbert BRENET - MARCHAUX : Brigitte VIONNET - MISEREY-SALINES : Claude PAULIN, Jacques BRIOTTET - MONTFAUCON : Jean-Marie LIGIER, Robert MICHEL - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Jean BOUSSET, Joël GUILLERM - MORRE : Bernard PRETTE, Gérard VALLET - NANCRAZ : Jean-Pierre MARTIN, Nicole FERNIER - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Michel STEGRE - OSSELLE : Thierry MIRABLON (suppléant de Philippe TISSERAND) - PELOUSEY : Dominique BOILLOT, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE, André MAZIER - POUILLEY-LES-VIGNES : Albert DEPIERRE, Claude-Henri GIRARD - PUGEY : Louis MERLE - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Gérard ROBERT - SAONE : Bernard DESCOURVIERES, Jean-Louis VUILLEMIN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Gérard BREUILLOT (suppléant de Jacques TUAILLON) - TALLENAY : Daniel BERTOCCHI (suppléant de Jean-Yves PRALON) - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Joëlle COMTE - VAIRE LE PETIT : Gérard PIGUET - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Jean BERTHOD

***Etaient absents :*** AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON - DESSOUS : Marcel CRETIN, Simone PAQUELET - BESANÇON : Daniel AIME, Robert CHRISTELLE, Anne CUENIN, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Jean-Claude DUVERGET, Philippe HAGOPIAN, Michel JACQUEMIN, Claude JEANNEROT, Raymond JEANNIARD, Gérard JUSSIAUX, Odette MAISIÈRES, Bernard MEUNIER, Jean MILLE, Sophie MONTEL, Christophe POMEZ, Claude SALOMON, Jean-Raymond SANCHEZ, Robert SENNERICH, Hervé TABOURNOT - BUSY : Bernard ZIMBERLIN - CHALEZE : Adelphe CURTY - CHEMAUDIN : Michel DEMOUGE - FRANOIS : André DUBIEZ - GRANDFONTAINE : Alain BUFFARD - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - MAMIROLLE : Dominique MAILLOT - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - THORAISE : Serge TORTEAU

**Secrétaire de séance :** Karine GEIGER

**Procuration de vote :**

**Mandants :** Emmanuel DUMONT, Michel DEMOUGE, Odette MAISIÈRES, Bernard MEUNIER,

**Mandataires :** Jean-Louis FOUSSERET, Geneviève VACHERET, Danièle TETU, Bernard REGNIER